

Windsor Yearbook of Access to Justice

Recueil annuel de Windsor d'accès à la justice



Vers un tournant participatif dans les recherches sur l'accès à la justice

Yan Sénéchal and Pierre Noreau

Volume 40, 2024

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1114258ar>

DOI: <https://doi.org/10.22329/wyaj.v40.9063>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Faculty of Law, University of Windsor

ISSN

2561-5017 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Sénéchal, Y. & Noreau, P. (2024). Vers un tournant participatif dans les recherches sur l'accès à la justice. *Windsor Yearbook of Access to Justice / Recueil annuel de Windsor d'accès à la justice*, 40, 1–4.
<https://doi.org/10.22329/wyaj.v40.9063>

© Yan Sénéchal and Pierre Noreau, 2024



This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Vers un tournant participatif dans les recherches sur l'accès à la justice

Yan Sénéchal* et Pierre Noreau**

La participation citoyenne est un idéal et une réalité en tension dans les sociétés contemporaines¹. Symptôme parmi d'autres, le décrochage électoral² est révélateur de ce que certains dispositifs associés à la démocratie représentative tombent en désuétude³. Alors que se transforment les formes de la participation politique⁴, les innovations participatives se multiplient (jury citoyen, forums électroniques, etc.), et ce dans une multitude de domaines d'action : aménagement du territoire, défense des droits, etc.⁵. Dans le même temps, la prolifération de ces expériences a contribué au foisonnement des publications dans diverses disciplines (science politique, études urbaines, etc.)⁶. Il en résulte une remarquable convergence des savoirs sur le droit, la société et la nature⁷. Toutes choses qui conduisent en définitive à postuler l'émergence d'un « tournant participatif »⁸ au sein des institutions politiques et dans les disciplines scientifiques.

Supposée être « un commun »⁹, également accessible à tous les citoyens et à toutes les citoyennes dans les sociétés démocratiques¹⁰, le monde de la justice demeure relativement invisible dans les recherches

* Chargé de cours, Département de sociologie, Faculté de droit, Université de Montréal; coordonnateur scientifique, projet Accès au Droit et Accès à la Justice (ADAJ) et projet Législation, Innovation et Société (LEXIS), Centre de recherche en droit public (CRDP), Université de Montréal.

** Professeur titulaire, Faculté de droit, Université de Montréal, directeur scientifique, projet Accès au Droit et Accès à la Justice (ADAJ) et projet Législation, Innovation et Société (LEXIS), Centre de recherche en droit public (CRDP), Université de Montréal.

¹ Loïc Blondiaux et Jean-Michel Fourniau, « Un bilan des recherches sur la participation du public en démocratie : beaucoup de bruit pour rien ? » (2011) 1:1 *Participations* 8.

² André Blais et Jean-François Daoust, *The Motivation to Vote: Explaining Electoral Participation* (Vancouver: UBC Press, 2020).

³ Bernard Manin, *Principes du gouvernement représentatif* (Paris: Calmann-Lévy, 1995); Nadia Urbinati, *Representative Democracy: Principles and Genealogy* (Chicago: University of Chicago Press, 2006).

⁴ Yannis Theocharis et Jan W. van Deth, *Political Participation in a Changing World: Conceptual and Empirical Challenges in the Study of Citizen Engagement* (New York: Routledge, 2019).

⁵ Graham Smith, *Democratic Innovations: Designing Institution for Citizen Participation* (Cambridge: Cambridge University Press, 2009); Claudia Chwalisz, dir., *Innovative Citizen Participation and New Democratic Institutions: Catching the Deliberative Wave* (Paris: OECD Publishing, 2020); Vincent Jacquet, Matt Ryan et Ramon van der Does, dir., *The Impacts of Democratic Innovations* (Colchester: ECPR Press, 2023).

⁶ Marco Giugni et Maria Grasso, dir., *The Oxford Handbook of Political Participation* (Oxford, Oxford University Press, 2022).

⁷ Jacques Commaille, *L'esprit politique des savoirs. Le droit, la société, la nature : Une mise en perspective* (Paris: Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2023).

⁸ Laurence Bherer, Pascale Dufour et Françoise Montambeault, dir., *The Participatory Democracy Turn* (New York: Routledge, 2018).

⁹ Pierre Dardot et Christian Laval, *Commun : Essai sur la révolution au XXI^e siècle* (Paris: La Découverte, 2014).

¹⁰ Benoît Frydman, « La participation citoyenne au Conseil supérieur de la justice : le pari de Protagoras », in Marc Verdussen, dir., *Le Conseil supérieur de la justice* (Bruxelles: Bruylant, 1999) 93.

sur la participation citoyenne¹¹. Il s'agit pourtant d'un domaine de l'activité social où, depuis des siècles, les justiciables sont incités à participer, voire obligés de participer¹². À sa façon, la justice contribue à la prévention et à la résolution de leurs conflits ainsi qu'à ceux des autres sociétaires.

Cette absence est d'autant plus étrange que le référentiel associé à la « justice participative » traverse depuis plus de vingt ans les discours, les pratiques, les procédures et les institutions, du moins au Canada¹³. Ce syntagme exemplifie l'intensification de la participation des justiciables et la diversification de ses formes au cours des dernières décennies : par choix ou par dépit, de plus en plus de justiciables se présentent sans avocat devant les tribunaux judiciaires¹⁴; les citoyens et les citoyennes invités à agir comme jurés au sein de la Cour supérieure continuent toujours d'être tirés au sort; des activistes mobilisent les tribunaux comme tribune politique; des justiciables s'impliquent dans la gestion de leurs différends, en matière civile, pénale ou criminelle, par l'entremise des modes de prévention et de résolution des conflits (médiation, rencontre de justice réparatrice, etc.); des citoyens et des citoyennes critiquent publiquement les décisions judiciaires et l'administration de la justice dans les médias d'information et sur les réseaux sociaux; etc.

Force est ainsi de reconnaître que la justice est un vecteur de participation aussi important que méconnu. Afin de contribuer à l'avancement des connaissances sur cet objet, il est maintenant temps de concevoir véritablement la justice comme un laboratoire permettant d'observer autrement le phénomène participatif. D'où une interrogation en cascade qui requiert l'éclairage de multiples disciplines dans une panoplie de perspectives : Comment penser les rapports entre justice et participation? De quelle manière concevoir la participation dans ce domaine? Quels types de participation sont en usage selon les juridictions? À la faveur de quelles conjonctures et de quelles dynamiques ont-ils été institutionnalisés? Quels en sont les mécanismes, les conditions et les limites? À qui sont-ils destinés, qui s'y engage et qui en est exclu? Quels effets ont-ils sur les justiciables? Comment les professionnels du droit perçoivent-ils cette participation? De quelle façon influe-t-elle sur les procédures, les processus et les pratiques? Favorise-t-elle un plus grand accès à la justice? Y a-t-il une culture de la participation spécifique au monde judiciaire?

Quelques travaux érigent explicitement l'articulation entre participation et justice en objet de recherche. Ils peuvent déjà offrir des réponses provisoires à ces questions fondamentales. Ceux par exemple de Gráinne McKeever qui a élaboré une échelle de la participation judiciaire, directement inspirée

¹¹ Le cas de la justice est archétypique d'une tendance plus générale concernant le sous-développement notoire des recherches consacrées à la participation citoyenne en matière de droit. À ce sujet, voir déjà Austin D. Sarat, « Access to Justice: Citizen Participation and the American Legal Order », in Leon Lipson et Stanton Wheeler, dir., *Law and the Social Sciences* (New York: Russel Sage Foundation, 1986) 519. Pour l'esquisse d'un programme de recherche en la matière, voir Yan Sénéchal, Jacques Commaille et Pierre Noreau, dir., « Le droit comme laboratoire de participation citoyenne » (2024) 92 *Lien social et Politiques*.

¹² Markus Dubber et KHeikki Pihlajamäki, dir., « Lay Participation in Modern Law: A Comparative Historical Analysis » (2015) 3:2 *Comparative Legal History*.

¹³ Commission du droit du Canada, *La transformation des rapports humains par la justice participative* (Ottawa: Commission du droit du Canada, 2003). Voir Jean-François Roberge avec Catherine Régis, Axel-Luc Hountohogtegbè et Jean-Paul Roberge, *La justice participative : Changer le milieu juridique par une culture intégrative de règlement des différends* (Cowansville: Éditions Yvon Blais, 2011); Jean-François Roberge, *La justice participative : fondements et cadre théorique* (Montréal: Éditions Yvon Blais, 2017). Voir également Michelle Thériault et Louis Marquis, « L'impact de la justice participative sur l'enseignement du droit » (2009) 3 *Revue de l'enseignement du droit au Canada* 55.

¹⁴ En contrepartie, cette situation est habituelle devant les juridictions administratives et obligatoire devant la Cour de petites créances au Québec.

de celle créée par Sherry Arnstein à la fin des années 1960 pour analyser les niveaux de participation citoyenne aux décisions locales¹⁵, afin de concevoir la participation des justiciables comme composante de la justice procédurale et étudier leur expérience des procédures judiciaires¹⁶.

D'autres travaux se sont également intéressés à la participation dans les institutions judiciaires¹⁷, et notamment à celle des activistes dans les tribunaux constitutionnels¹⁸, à celle des accusés¹⁹, des victimes²⁰, des jurys²¹ et des assesseurs²² en matière criminelle, de même qu'à celle des magistrats non-professionnels en justice pénale, en justice civile et en justice administrative²³. Cela dit, la participation des justiciables recouvre encore bien d'autres catégories (jeunes, précaires, etc.), rôles (plaideurs, experts, témoins) et fonctions (sélection des juges, observation des audiences, gestion des juridictions, etc.)²⁴. Le phénomène est encore, manifestement, très loin d'avoir été systématiquement exploré.

Le présent dossier thématique se veut un modeste apport à ce qui peut dorénavant être qualifié de *tournant participatif des savoirs sur l'accès à la justice*²⁵. Les contributions rassemblées pour l'occasion jettent, chacune à leur façon, un éclairage sur ce domaine de recherche en émergence. Flora Di Donato met en évidence la contribution possible des cliniques juridiques à l'aménagement de conditions facilitant une « participation par le bas » en vue d'identifier, de formuler et de résoudre les problèmes légaux

-
- ¹⁵ Sherry R. Arnstein, « A Ladder of Citizen Participation » (1969) 35:4 *Journal of the American Institute of Planners* 216. Pour une mise en contexte de ce texte, voir Carrissa Schively Slotterback et Mickey Lauria, dir., « 50 Years Since Arnstein's Ladder » (2019) 85:3 *Journal of the American Planning Association*; Mickey Lauria et Carrissa Schively Slotterback, dir., *Learning from Arnstein's Ladder: From Citizen Participation to Public Engagement* (New York: Routledge, 2020).
- ¹⁶ Gráinne McKeever, « A Ladder of Legal Participation for Tribunal Users » (2013) 3 *Public Law* 575; Gráinne McKeever, « Comparing Courts and Tribunals Through the Lens of Legal Participation » (2020) 39:3 *Civil Justice Quarterly* 217; Gráinne McKeever et Lucy Royal-Dawson, « Using Human-Centred Design to Break Down Barriers to Legal Participation », in Emily Allbon et Amanda Perry-Kessaris, dir., *Design in Legal Education* (London: Routledge, 2022) 135.
- ¹⁷ Jessica Jacobson et Penny Cooper, dir., *Participation in Courts and Tribunals: Concepts, Realities and Aspirations* (Bristol: Bristol University Press, 2020). Voir également Christine B. Harrington, « The Politics of Participation and Nonparticipation in Dispute Processes » (1984) 6:2 *Law and Policy* 203.
- ¹⁸ Claude Boulay, *L'incursion de la société civile devant les tribunaux constitutionnels : La Cour suprême du Canada en 2020, modèle de démocratie participative et de dialogue social* (Montréal, Éditions Yvon Blais, 2020).
- ¹⁹ Abenaa Owusu-Bempah, *Defendant Participation in the Criminal Process* (Oxon, Routledge, 2017).
- ²⁰ Alessandra Cuppini, *The Participation of Victims in International Criminal Proceedings: An Expressivist Justice Model* (Oxon, Routledge, 2023).
- ²¹ Neil Vidmar, « Lay Decision-Makers in the Legal Process », in Peter Cane et Herbert M. Kritzer, dir., *Oxford Handbook of Empirical Legal Research* (Oxford: Oxford University Press, 2010) 625; Sanja Kutnjak Ivkovic et Valerie P. Hans, « A Worldwide Perspective on Lay Participation », in Sanja Kutnjak Ivkovic, Shari Seidman Diamond, Valerie P. Hans et Nancy S. Marder, dir., *Juries, Lay Judges, and Mixed Courts : A Global Perspective* (Cambridge: Cambridge University Press, 2021) 323.
- ²² Geneviève Dorvaux et Valérie Bouchard, dir., *Le citoyen, un Juge ?* (Nice: Éditions Ovadia, 2017).
- ²³ AA. VV., *La participation du citoyen à l'administration de la justice* (Bruxelles: Bruylant, 2006); Hélène Michel et Laurent Willemez, dir., *La justice au risque des profanes* (Paris : Presses universitaires de France, 2007).
- ²⁴ Ian Greene, « Public Participation in the Justice System », in Ian Greene, *The Courts* (Vancouver, UBC Press, 2006) 19.
- ²⁵ Tournant participatif déjà présent, dans l'esprit sinon dans la lettre, en filigrane des recherches menées au sein du projet Accès au Droit et Accès à la Justice (ADAJ) : voir entre autres Pierre Noreau, Emmanuelle Bernheim, Maya Cachecho, Catherine Piché, Jean-François Roberge et Catherine Rossi, dir., *22 Chantiers sur l'accès au droit et à la justice* (Montréal: Éditions Yvon Blais, 2020).

rencontrés par des populations vulnérables. Parmi ces dernières, Mona Paré et Anne Levesque montre que la participation des enfants en contexte judiciaire bute encore sur de nombreux obstacles de nature procédurale, organisationnelle ou relationnelle, qui limitent les possibilités de faire valoir leurs droits. Le régime des plaintes établis en matière de déontologie judiciaire constitue également, comme l'indiquent Sule Tomkinson et son équipe, un mécanisme de participation des justiciables dans le fonctionnement des tribunaux, dans la mesure où il influe sur le comportement et les attitudes des juges et les attentes du public à l'égard de la magistrature. Les soubassements participatifs des programmes de justice réparatrice posent de nombreux défis aux spécialistes en charge de les mettre en œuvre dans le système pénal, cette hybridation soulevant des enjeux en termes de reconnaissance professionnelle et de rapports de pouvoir expliquent Laurence Marceau et Catherine Rossi. Si les modes de prévention et de règlement des différends incarnent en principe l'archétype même de l'idée d'une participation des justiciables, Adeline Audrerie signale l'importance de mener des analyses critiques qui interrogent les effets de cette participation sur l'accès à la justice. Il faut espérer que ce dossier thématique augure la réalisation de nombreuses recherches empiriques²⁶, qui contribueront à montrer en quoi la participation des justiciables est révélatrice de changements sociaux²⁷ et constitutive du lien social²⁸.

²⁶ Dalia Gesualdi-Fecteau et Emmanuelle Bernheim, dir., *La recherche empirique en droit : Méthodes et pratiques* (Montréal, Éditions Thémis, 2022).

²⁷ Pierre Noreau, *Droit, justice et changement social* (Paris : LDGJ-Lextenso, coll. « Droit et Société », 2024).

²⁸ Pierre Noreau, *Le droit : Une forme du lien social* (Québec: Presses de l'Université Laval, coll. "Sociologie contemporaine", 2023).